

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROGRAMME 613

SOUTIEN AUX PRESTATIONS DE L'AVIATION CIVILE

MINISTRE CONCERNÉ : ELISABETH BORNE, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	7
Présentation des crédits	12
Justification au premier euro	14
Opérateurs	30

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Patrick GANDIL

Directeur général de l'aviation civile

Responsable du programme n° 613 : Soutien aux prestations de l'aviation civile

Le programme « Soutien aux prestations de l'aviation civile » exerce au bénéfice des programmes opérationnels de la mission « Contrôle et exploitation aériens » une gestion mutualisée de différentes prestations, notamment, dans les domaines des ressources humaines, financiers, de la politique immobilière et des systèmes d'information. Ainsi, il porte les actions transversales et structurantes au bénéfice de la DGAC.

Doté d'un budget 2020 de 1,5 Md€ dont 1,2 Md€ de dépenses de personnel, le programme 613 comprend les éléments relatifs à la gestion budgétaire et financière du budget annexe avec le remboursement d'emprunt (122 M€) et les charges financières (11,2 M€), des dépenses d'exploitation et d'investissement concourant au bon fonctionnement des services des métiers de l'aviation civile (53 M€), la dotation pour l'école nationale de l'aviation civile (95 M€) et les dépenses relatives à l'action sociale à destination de l'ensemble des agents (2 M€).

Au-delà des objectifs d'optimisation des coûts des fonctions supports couplés à une meilleure offre de service pour l'ensemble des directions de la DGAC afin qu'elles se consacrent à leur cœur de métiers, l'année 2020 sera marquée par trois grands enjeux pour le programme :

- les travaux de modernisation des fonctions supports ;
- la contractualisation d'un accord social performant pour 2020-2024 ;
- la poursuite du désendettement du budget annexe.

1. les travaux de modernisation des fonctions supports

En 2018, le Secrétariat général (SG) a engagé une feuille de route à horizon 2024 en prise avec les réalités de l'environnement (monde aérien, fonction publique etc.) et les évolutions constatées (nouveaux modes de travail, transition numérique etc.).

La démarche entreprise qui sera poursuivie en 2020 permet d'accompagner et d'être au service des différents acteurs du secteur aérien pour que la DGAC dispose des moyens nécessaires à l'exercice des missions qui lui sont confiées, dont la première est de garantir la sécurité et la sûreté du transport aérien en plaçant la transition écologique au cœur de son action.

- La maîtrise des risques et la démarche qualité : renforcer l'approche organisationnelle

La maîtrise des risques des activités du SG et de la démarche qualité montera en puissance en 2020 après deux années de travaux préparatoires depuis 2018 et se traduira en 2020 notamment par la mise en œuvre d'indicateurs de suivi d'activité renforcé, et par la mise en place d'un réseau de référents contrôle interne comptable et budgétaire au sein de toutes les structures de la DGAC. Par ailleurs, les travaux d'audit interne se poursuivent après la création en 2018 d'un comité dédié.

- Administration exemplaire : réduire les consommations énergétiques

Les actions de sensibilisation menées par le SG pour réduire les consommations énergétiques se poursuivront en 2020 avec 8 axes prioritaires dont des audits énergétiques réalisés pour réduire les consommations d'énergies tertiaires et les émissions globales de GES, un plan de prévention de réduction des déchets par service afin d'optimiser le recyclage ou encore un plan de déplacements pour optimiser les trajets.

- Ressources humaines : un nouvel écosystème

En 2020, les travaux engagés seront axés essentiellement sur la simplification des procédures pour les agents, l'accès à une formation personnalisée tout au long de la carrière, la mise à disposition d'outils toujours plus performants au service des agents et le renforcement dans la mise en qualité des données.

- Affaires juridiques : faciliter l'activité opérationnelle des services

Après deux années 2018 et 2019 très satisfaisantes en matière contentieuse et dans l'accompagnement des agents dans les suites judiciaires des crashes aériens, de la saisie du Boeing 737 de la compagnie Ryanair, les chantiers des affaires juridiques poursuivis en 2020 seront notamment le déploiement du règlement général sur la protection des données (RGPD) et la poursuite des travaux engagés par le déontologue de la DGAC chargé d'apporter un éclairage à l'ensemble des agents de la direction sur l'application des principes et bonnes pratiques déontologiques.

A noter également qu'en 2020, La DGAC mettra en place un portail de télé-service complet qui intégrera la télé-déclaration et le télépaiement pour simplifier les démarches administratives des usagers redevables. Ce guichet fiscal unique est aujourd'hui utilisé par 95 % des redevables.

- Finances : optimiser les processus de gestion

En 2020, les chantiers sur la modernisation de la fonction financière seront poursuivis avec pour objectif d'augmenter l'efficacité, de renforcer le pilotage et la maîtrise des risques financiers et d'accompagner la professionnalisation des acteurs de la chaîne financière, notamment ceux exerçant des fonctions achats et marchés. La qualité d'une comptabilité de gestion renouvelée depuis 2018, permettra d'améliorer l'utilisation et l'exploitation des données comptables afin d'en faire un outil de pilotage stratégique pour l'ensemble des acteurs de la DGAC.

- Ingénierie aéroportuaire : valoriser le patrimoine

A travers le projet stratégique élaboré par le service national de l'ingénierie aéroportuaire (SNIA), la DGAC s'engagera en 2020 à pérenniser l'expertise de l'ingénierie aéroportuaire dans tous ses domaines de compétences et développer la performance environnementale et l'efficacité énergétique dans toutes les prestations réalisées.

- Logistique : accompagner les agents au quotidien.

En 2020, le SG engagera des travaux de modernisation des installations dans le but de sécuriser les bâtiments et d'assurer le confort et la sécurité aux agents et aux visiteurs. Par ailleurs, les services archives poursuivront les actions vers la numérisation des documents conformément à la demande.

- Système d'information : préparer la transition digitale globale.

La sécurité informatique constitue un enjeu majeur à la DGAC. La mise en œuvre du programme Sécurité pluriannuel se poursuivra en 2020 en intégrant les enjeux de transformation numérique.

- La communication interne

La DGAC s'adapte continuellement aux nouveaux vecteurs de communications qui émanent. Les services de la communication ont été très sollicités lors des Assises du transport aérien en 2018/2019 et poursuivront leurs actions de communication en 2020.

2. La contractualisation d'un accord social performant 2020-2024

Le protocole 2016-2019 était axé sur la réorganisation du temps de travail des ingénieurs de la navigation aérienne à travers les expérimentations menées dans les centres. Les expérimentations ont été concluantes et les objectifs du protocole social ont été respectés. Les contrôleurs ont bénéficié de revalorisations salariales spécifiques mais à la condition nécessaire de trouver un accord social performant et bénéficiaire pour le transport aérien.

Cette condition d'un accord social performant et bénéficiant au transport aérien est reconduite pour le prochain protocole 2020-2024. Il s'inscrira dans la mise en œuvre d'actions de performance et de modernisation des services techniques, opérationnels et support au service des objectifs du secteur aérien.

3. La poursuite du désendettement du budget annexe

Initié en 2015, l'assainissement financier se poursuit dans cadre du PLF 2020 à hauteur de 72 M€, pour atteindre un encours de dette prévisionnel de 662 M€ au 31/12/2020. Ce désendettement est la combinaison de recettes dynamiques et de dépenses rationalisées.

Pour rappel, en 2018, le montant prévu du désendettement témoignant de cet effort s'élevait à 102,8 M€ en LFI. En cours de gestion et au regard d'analyses complémentaires qui ont permis de ne pas recourir à l'emprunt, le niveau de désendettement s'est finalement élevé à 173 M€. Le montant de l'encours de dette du budget annexe fin 2018 a ainsi pu être porté à 805,1 M€.

Cette stratégie se traduit par la mise en place d'économies tout en accélérant le niveau des investissements productifs (315,5 M€).

Malgré les nombreux défis pour 2020, le PLF est construit dans le but de maintenir cet équilibre économique acceptable pour les finances publiques à travers plusieurs leviers :

- une gestion optimale des crédits et une baisse du recours à l'emprunt (50 M€ en 2020 contre 59,7 M€ LFI 2019) ;
- une baisse conjoncturelle des charges financières (11,2 M€ en PLF 2020 contre 14,5 M€ en LFI 2019) ;
- une progression des recettes d'exploitation (2 066 M€ en PLF 2020 contre 2 053 M€ en LFI 2019).

Ainsi, tout en poursuivant un effort ambitieux en matière de modernisation des systèmes de navigation aérienne et un accord social 2020-2024 performant, le PLF 2020 s'inscrit dans une stratégie financière qui lui permet de contenir ses autres dépenses (crédits de fonctionnement de 478 M€ en PLF 2020 contre 473 M€ en LFI 2019).

L'ensemble de ces facteurs contribue ainsi au désendettement du BACEA, qui peut être retracé par l'indicateur spécifique dans le projet annuel de performances. Il s'agit de l'indicateur 2.1 « Endettement sur recettes d'exploitation ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Objectif	Rendre un service de gestion des ressources humaines au meilleur coût
Indicateur	Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines
Objectif	Maîtriser l'équilibre recettes / dépenses et l'endettement du budget annexe
Indicateur	Endettement / recettes d'exploitation
Objectif	S'assurer du recouvrement optimum des recettes du budget annexe
Indicateur	Taux de recouvrement des recettes du budget annexe
Objectif	Assurer la formation des élèves ingénieurs aux meilleures conditions économiques
Indicateur	Coût de la formation des élèves
Objectif	Faire de l'ENAC une école de référence dans le domaine du transport aérien en France et à l'étranger
Indicateur	Taux d'insertion professionnelle des élèves
Indicateur	Taux d'élèves étrangers en formation initiale parmi les élèves non fonctionnaires

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Objectif mission

RENDRE UN SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AU MEILLEUR COÛT

La DGAC s'attache à mettre en œuvre une politique de ressources humaines et des processus de gestion des personnels dans des conditions optimales d'efficacité et de coûts. En particulier, elle s'attache à maîtriser la masse salariale, principal poste de dépenses des programmes de l'aviation civile. La DGAC doit en outre :

- Mettre à la disposition des directeurs les informations permettant le suivi des effectifs autorisés afin de répartir de manière optimale les compétences indispensables aux missions en évolution ;
- Contenir les coûts de gestion, notamment, dans le cadre de la rationalisation des fonctions support.

Indicateur mission transversal Efficience de la gestion des ressources humaines

Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,52	2,5	2,52	2,5	2,5	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Source des données : DGAC

Mode de calcul : le ratio est calculé selon la méthodologie de la fiche de l'indicateur dans le cadre de la démarche interministérielle exposée dans la circulaire de la direction du budget du 15 mars 2010. Les ETP affectés à la fonction "soutien" RH sont rapportés aux effectifs gérés.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La cible de 2,5 % inscrite en 2019 est maintenue. En effet, d'importantes évolutions des processus métiers et des organisations, notamment, les mutualisations, ou l'intégration de la gestion administrative et de la paye à la DGAC, ont été engagées en 2018 et se poursuivent cette année.

Les valeurs cible pour 2020 et 2021 restent à déterminer dans le cadre de la nouvelle stratégie interministérielle des Ressources Humaines de l'État après 2019 (la stratégie actuelle prenant fin en 2019).

Objectif mission

MAÎTRISER L'ÉQUILIBRE RECETTES / DÉPENSES ET L'ENDETTEMENT DU BUDGET ANNEXE

Un budget annexe est construit en équilibrant ses dépenses et ses recettes, qu'il s'agisse de ressources tirées de son activité propre ou de ressources externes comme l'emprunt. Cette construction s'inscrit dans une trajectoire de désendettement équilibrée.

Indicateur mission

Endettement / recettes d'exploitation

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Endettement / recettes d'exploitation	%	44,9	36,8	41	41	ND	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Source des données : DGAC

Mode de calcul :

L'endettement est la somme des emprunts annuels du budget annexe déduction faite des remboursements d'emprunts annuels (capital restant dû). Les recettes d'exploitation correspondent au total brut des recettes de la première section. Au 31 décembre 2018, l'endettement net s'élève à 805,1 M€ et les recettes d'exploitation à 2 184,1 M€ à cette même date.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Cet indicateur mesure le ratio d'endettement rapporté aux recettes d'exploitation. Il est calculé en rapportant le total de la dette cumulée et non encore remboursée aux recettes d'exploitation.

Le ratio s'est élevé à 36,8% pour l'année 2018, grâce au bon niveau des recettes d'exploitation mais également grâce à une gestion efficiente des ressources et des dépenses ayant permis au BACEA de ne pas avoir recours à l'emprunt prévu en LFI 2018 et ainsi d'effectuer un désendettement supplémentaire à hauteur du remboursement d'emprunt prévu en gestion à 172,8 M€ (soit +70 M€).

La prévision 2019 poursuit l'amélioration du ratio entamée en 2015, à savoir, 41 % en prévision 2019 contre 43,4 % en LFI 2018. Ce résultat traduit l'effort continu de la DGAC sur son désendettement. Pour 2020 et 2021, la cible dépendra de la mise en œuvre du RP3 qui prévoira notamment les taux de redevances.

Objectif

S'ASSURER DU RECOUVREMENT OPTIMUM DES RECETTES DU BUDGET ANNEXE

Indicateur

Taux de recouvrement des recettes du budget annexe

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux de recouvrement de la RSTCA	%	99,75	99,62	99,7	99,7	99,6	99,6
Taux de recouvrement de la TAC	%	99,81	99,52	99,5	99,5	99,5	99,5

Précisions méthodologiques

La bonne exécution d'un budget annexe suppose de s'assurer de l'encaissement des recettes afin de disposer de la trésorerie suffisante pour régler à bonne date les factures à payer.

L'indicateur retenu est le taux de recouvrement des recettes du budget annexe, qui est composé de deux sous-indicateurs, relatifs aux taux de recouvrement de la redevance pour services terminaux de la circulation aérienne métropolitaine (RSTCA) et de la taxe de l'aviation civile (TAC), qui mesurent l'action des services pour s'assurer du recouvrement des droits constatés auprès des compagnies aériennes.

Source des données : agence comptable du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ».

Mode de calcul : Depuis 2016, l'indicateur présente des taux bruts par période de vols (RSTCA métropole) et par période de prise en charge (TAC), et non plus des taux bruts tous exercices confondus. En effet, les taux bruts tous exercices confondus, mis en place à titre provisoire en 2015, rendaient difficiles l'appréciation de la performance annuelle car ils intégraient les restes à recouvrer de plusieurs exercices.

Ces nouveaux indicateurs, plus en adéquation avec les procédures d'assiette et de recouvrement de ces produits, et expurgés des restes à recouvrer sur créances anciennes, permettent de mesurer de manière plus sincère l'efficacité des actions de recouvrement amiable et contentieux.

Les taux de recouvrement N sont calculés à partir des données de l'agence comptable au 31/12/N (RSTCA « vols N-1 ») et au 31 décembre N (TAC N-1). La méthodologie de calcul est modifiée en ce qu'elle permet de millésimer les taux qui étaient jusqu'ici calculés tous exercices confondus :

- **taux de recouvrement de la RSTCA métropole** : il s'agit d'un taux brut par période de vols. Le dénominateur est calculé en prenant en compte les titres de recettes pris en charge au titre d'une année de vols donnée, indépendamment de la situation des redevables (= incluant les compagnies en procédure collective (redressement, liquidation judiciaire)), montant duquel sont retranchés les réductions de titre et dégrèvements afférents à cette même période de vols. Le numérateur est constitué du montant des recouvrements RSTCA métropole comptabilisés sur les titres afférents à cette même année de vols. L'exclusion de l'outre-mer du calcul de la RSTCA provient du fait, qu'actuellement, certains services localisés outre-mer ne millésiment pas les périodes de vols sur les titres de recette lors de la prise en charge par les comptables dans le système d'information financier. Il en ressort l'impossibilité de calculer des taux par période de vol pour ces services. Une action a été menée en 2016 par la DSNA pour harmoniser les pratiques dans les services d'outre-mer.

- **taux de recouvrement de la TAC** : il s'agit d'un taux brut par exercice de prise en charge. Le dénominateur est calculé en prenant en compte les prises en charge de l'exercice N (titre de régularisation sur paiements spontanés, titres sur défaut de paiement et titres sur contrôles d'assiette), indépendamment de la période des vols et de la situation des redevables (incluant les compagnies en procédure collective (redressement, liquidation judiciaire)), montant duquel sont retranchés les réductions de titres et dégrèvements comptabilisés sur le même exercice. Le numérateur est constitué de l'ensemble des encaissements réels et des recettes d'ordre (admission en non-valeur et remise gracieuse) afférents aux titres pris en charge sur l'exercice considéré.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision 2020 de 99,6 % pour la RSTCA et de 99,5 % pour la TAC, s'expliquent par le maintien d'un recouvrement offensif, potentiellement impacté par les travaux de refonte des outils informatiques de gestion et de recouvrement des taxes aéronautiques.

Le transfert du recouvrement de la RSTCA-M à Eurocontrol au 1^{er} juillet 2019 est trop récent pour en apprécier les effets potentiels sur la cible.

Objectif

ASSURER LA FORMATION DES ÉLÈVES INGÉNIEURS AUX MEILLEURES CONDITIONS ÉCONOMIQUES

Indicateur

Coût de la formation des élèves							
	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Coût unitaire de la formation d'un élève ingénieur ENAC	€/élève	55 279	Non déterminé	51 000	55000	54500	53 000

Précisions méthodologiques

Source des données : comptabilité analytique de l'ENAC

Mode de calcul: Le coût unitaire est un coût complet qui comprend les coûts directs de fonctionnement associés à la formation (documentation pédagogique, fournitures et entretien divers des moyens pédagogiques, sous-traitance de formation, carburant et pièces détachées avion...), les coûts directs de personnel associés à la formation (enseignants et instructeurs, ainsi que techniciens de maintenance simulateur et avion), les coûts indirects de fonctionnement et de personnel (encadrement, fonctions administratives, logistique et autres fonctions support...) et les amortissements associés aux moyens utilisés pendant la formation. Le coût unitaire de la formation est obtenu en reconstituant une promotion sur trois ans par les éléments de charges des trois promotions présentes à l'école pour l'année N.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision actualisée du PAP 2020 est légèrement revue à la hausse compte tenu des derniers résultats disponibles de 2017 qui montrent que la baisse de coût est continue mais plus lente que celle prévue dans le PAP 2019.

Les prévisions de 2019-2020 et la cible 2021 sont basées sur une hypothèse de baisse de coût de 1 % par an, dans un contexte où la répartition des élèves entre la filière classique et par apprentissage va se stabiliser avec 130 élèves en filière classique et 45 élèves par apprentissage maximum.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Objectif

FAIRE DE L'ENAC UNE ÉCOLE DE RÉFÉRENCE DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT AÉRIEN EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Indicateur

Taux d'insertion professionnelle des élèves

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux d'insertion professionnelle des élèves civils ingénieurs (IENAC) six mois après la délivrance de leur diplôme	%	98,9	Non déterminé	96	98	98	97

Précisions méthodologiques

Source des données : ENAC

Mode de calcul : Chaque année, la conférence des grandes écoles (CGE) conduit une enquête sur l'insertion des jeunes diplômés. Pour y répondre, la direction des études de l'ENAC, avec la collaboration de l'association des anciens élèves, adresse un questionnaire aux nouveaux ingénieurs diplômés des deux années précédentes. Les résultats ne sont disponibles qu'à la fin du premier trimestre de l'année qui suit la délivrance du diplôme. Ce questionnaire adressé en fin d'année civile permet, six mois environ après la délivrance du diplôme, de connaître le degré d'insertion dans le monde de travail des élèves de l'ENAC qui sont identifiés dès la signature de leur premier contrat de recrutement, quel que soit le type de contrat de travail (CDI, CDD), de poste et de secteur d'activité. Le taux constaté pour les ingénieurs IENAC est enfin comparé, dans un but d'étalonnage, avec le taux net d'emploi des diplômés de la dernière promotion ingénieurs de la conférence des grandes écoles. Il faut noter que la scolarité à la carte de la troisième année (période de substitution à l'étranger, puis stage en entreprise) a entraîné un allongement de la scolarité pour certains élèves pouvant aller jusqu'en décembre.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le dynamisme du marché de l'emploi des cadres se confirme en 2019. Les perspectives d'emploi pour les ingénieurs ENAC en sortie de formation restent toujours très bonnes. Néanmoins, un ralentissement de la croissance de l'emploi des cadres peut être anticipé en 2020 et 2021.

La prolongation de la scolarité des élèves par le biais des périodes allongées de stage ou de périodes de césures rallonge également les délais de délivrance des diplômes et donc la mesure de cet indicateur. La refonte de la formation et la diversification des parcours ENAC par le jeu des majeures et mineures doit permettre aux élèves de proposer des profils adaptés à la pluralité des besoins des employeurs.

Indicateur

Taux d'élèves étrangers en formation initiale parmi les élèves non fonctionnaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux d'élèves étrangers en formation initiale parmi les élèves non fonctionnaires	%	61,5	49	63	50	50	50

Précisions méthodologiques

Source des données : base de données « Aurion », outil de suivi de la scolarité des élèves à l'ENAC.

Mode de calcul : Cet indicateur est évalué par année scolaire. Il est le résultat du ratio entre le nombre d'élèves étrangers en formation initiale sur l'année scolaire écoulée et le nombre total d'élèves ENAC en formation initiale hors formations aux métiers DGAC sur la même période.

Les élèves fonctionnaires français formés pour les besoins de la DGAC sont exclus de cet indicateur. En effet, l'ENAC ne maîtrise pas le nombre d'élèves suivant une formation pour le compte de la DGAC. Leur intégration dans le calcul de l'indicateur aurait introduit un biais, car leur nombre étant significatif, l'évolution à la hausse ou à la baisse des promotions aurait entraîné une variation de l'indicateur non maîtrisée par l'ENAC et sans commune mesure avec l'attractivité de l'école.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La réalisation 2018 est marquée par le re-basage du calcul de l'indicateur dont ont été exclus les élèves ingénieurs chinois formés à l'université de Tianjin qui ont un diplôme propre et non un diplôme ENAC. Le développement des activités internationales de l'école passera par l'accroissement des étudiants accueillis dans le cadre d'accord d'échanges avec des universités étrangères. Cela est un objectif important également dans le cadre de la reconnaissance de l'école dans les classements des écoles d'ingénieur tant sur le plan français qu'international.

L'activité internationale de l'ENAC va se recentrer en 2020 autour de la formation au pilotage pour des compagnies chinoises et marocaines ainsi que sur Eurocontrol pour la partie contrôle aérien. L'ENAC maintiendra également ses activités de formation des personnels d'encadrement du transport aérien avec le Brésil, la Côte d'Ivoire et un certain nombre de pays d'Asie à travers ses mastères spécialisés. C'est pourquoi, les prévisions de taux d'élèves étrangers en formation initiale parmi les élèves non fonctionnaires sont stables pour les 3 ans à venir.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / Présentation selon l'article 18-II de la LOLF

Crédits par section Dépenses Crédits du programme	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Section des opérations courantes	1 355 228 168	1 357 056 358	1 250 000	1 355 228 168	1 357 056 358	1 250 000
Achats et services extérieurs	29 066 021	28 377 021		29 066 021	28 377 021	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	373 000	440 000		373 000	440 000	
Charges éligibles au titre 2	1 212 396 147	1 217 506 516		1 212 396 147	1 217 506 516	
Subventions, transferts et interventions		91 000 000			91 000 000	
Autres charges de gestion courante	98 635 000	8 435 000	1 250 000	98 635 000	8 435 000	1 250 000
Charges financières	14 500 000	11 217 821		14 500 000	11 217 821	
Charges exceptionnelles	258 000	80 000		258 000	80 000	
Section des opérations en capital	152 209 729	143 992 843	120 000	152 209 729	143 992 843	120 000
Amortissements des prêts et avances	130 716 907	121 992 843		130 716 907	121 992 843	
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	21 492 822	22 000 000	120 000	21 492 822	22 000 000	120 000
613 Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 507 437 897	1 501 049 201	1 370 000	1 507 437 897	1 501 049 201	1 370 000

2020 / Présentation par action et section

Crédits par action Crédits par section Crédits du programme	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 Ressources humaines et management	1 224 736 519	1 230 816 516	100 000	1 224 557 519	1 230 551 516	100 000
Section des opérations courantes	1 224 214 519	1 230 251 516	100 000	1 224 214 519	1 230 251 516	100 000
Section des opérations en capital	522 000	565 000		343 000	300 000	
02 Logistique	42 484 471	42 022 021	1 270 000	42 663 471	42 287 021	1 270 000
Section des opérations courantes	25 513 649	24 587 021	1 150 000	25 513 649	24 587 021	1 150 000
Section des opérations en capital	16 970 822	17 435 000	120 000	17 149 822	17 700 000	120 000
03 Affaires financières	145 216 907	133 210 664		145 216 907	133 210 664	
Section des opérations courantes	14 500 000	11 217 821		14 500 000	11 217 821	
Section des opérations en capital	130 716 907	121 992 843		130 716 907	121 992 843	
04 Formation aéronautique	95 000 000	95 000 000		95 000 000	95 000 000	
Section des opérations courantes	91 000 000	91 000 000		91 000 000	91 000 000	
Section des opérations en capital	4 000 000	4 000 000		4 000 000	4 000 000	
613 Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 507 437 897	1 501 049 201	1 370 000	1 507 437 897	1 501 049 201	1 370 000

2020 / Présentation des transferts en crédits

(en euros)

	Programme source	Programme cible	T2 hors CAS pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE hors T2	CP hors T2	Total AE	total CP
Transferts sortants			21 421	40 298	61 719			61 719	61 719
Contribution à l'activité du SNEAS - part BACEA EX n°361	613	176	21 421	40 298	61 719			61 719	61 719
Solde des transferts			-21 421	-40 298	-61 719			-61 719	

2020 / Présentation des transferts en ETPT

(en ETPT)

	Programme source	Programme cible	ETPT ministériels	ETPT hors Etat
Transferts sortants			1,00	
Contribution à l'activité du SNEAS - part BACEA EX n°361	613	176	1,00	
Solde des transferts			-1,00	

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafonds autorisés pour 2019	Effet des mesures de périmètre pour 2020	Effet des mesures de transfert pour 2020	Effet des corrections techniques pour 2020	Impact des schémas d'emplois pour 2020	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emploi 2020 sur 2020	En ETPT
								Plafonds demandés pour 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4	(7)	(8)	(6)
Ouvriers et personnels navigants	664							664
Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	3 121				-2,0	8	-10	3 119
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	3 916				31,0	17	14	3 947
Administratifs et cadres	2 844		-1		-29,0	-20	-9	2 814
Total	10 545		-1			5	-5	10 544

Le plafond d'emplois au titre du PLF 2020 est de 10 544 ETPT. Il prend en compte :

- la reconduction en 2020 d'un schéma d'emplois global nul ;
- l'extension année pleine des schémas d'emplois 2019 sur 2020, soit +5 ETPT ;
- l'impact des schémas d'emplois 2020 sur 2020 pour les quatre catégories, soit -5 ETPT ;
- le transfert d'un ETPT vers le programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » du budget général. Ce transfert représente la contribution de la DGAC à la mise en place par le service national des enquêtes administratives et de sécurité (SNEAS) des criblages réguliers des personnels aéroportuaires titulaires d'une habilitation.

EVOLUTION DES EMPLOIS

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	En ETP
							Schéma d'emploi du programme
Ouvriers et personnels navigants	20	16	6,00	20	16	6,00	0,00
Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	110	102	6,00	110	101	7,10	0,00

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	En ETP
							Schéma d'emploi du programme
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	100	96	6,35	130	125	6,55	30,00
Administratifs et cadres	115	85	7,00	85	45	6,20	-30,00
Total	345	299		345	287		0,00

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2019 ETPT	PLF 2020 ETPT
Administration centrale	10 545	10 544
Services régionaux		
Opérateurs		
Services à l'étranger		
Services départementaux		
Autres		
Total	10 545	10 544

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR ACTION

Action	ETPT
01 Ressources humaines et management	10 544
02 Logistique	
03 Affaires financières	
04 Formation aéronautique	
Total	10 544

ELEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraité	920,2
Prévision d'exécution 2020 hors CAS Pensions	928,5
Impact mesures de transfert et de périmètre 2020/2021	0,0
Débasage de dépenses au profil atypique	-8,2
- dont GIPA	-0,1
- dont indemnisation des jours de CET	-0,5
- dont mesures de restructuration	-0,2
- dont autres dépenses de masse salariale	-7,3
Impact du schéma d'emplois	-0,4
EAP schéma d'emplois N-1	-0,1
Schéma d'emplois N	-0,3
Mesures catégorielles	12,6
Mesures générales	0,1
Rebasage de la GIPA	0,1
Variation point fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	3,0

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
GVT positif	18,6
GVT négatif	-15,6
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	3,2
Indemnisation jours CET	0,5
Mesures de restructuration	0,2
Autres rebasages	2,5
Autres variations des dépenses de personnel	0,1
Prestations et allocations - cat 23	0,1
Autres variations	0,0
Total	938,8

La prévision 2020 des dépenses de personnels hors CAS pensions s'élève à un montant total de **938 783 716 €** au format courant. Ce montant prend en compte notamment :

- **le socle d'exécution 2019 retraité** de 920,2 M€, fondé sur la prévision d'exécution 2019 hors CAS pensions (928,5 M€), la prise en compte d'une mesure de transfert de -40 298 € vers le programme 176 dans le cadre de la mise en place par le SNEAS des criblages réguliers des personnels aéroportuaires titulaires d'une habilitation et des dépenses « débasées » (-8,2 M€). Ces dépenses « débasées » correspondent à :

- diverses mesures non pérennes pour un montant global de -7,3 M€, relatives aux contributions au financement des compensations du régime de retraites des ICNA (ATC/CIT à hauteur de 7 M€) et à la régularisation d'une mesure relative aux autorités aéromédicales de la DGAC (0,3 M€) ;
- des dépenses de GIPA 2019 pour un montant total de 0,11 M€ ;
- une mesure de restructuration (0,25 M€) et le montant du CET (0,5 M€).

- **le schéma d'emplois stabilisé à 0**, valorisé à - 0,41 M€ (dont - 0,12 M€ au titre de l'effet année pleine du schéma d'emplois 2019 et -0,3 M€ au titre du schéma d'emplois 2020) ;

- **une enveloppe de mesures catégorielles arbitrée à hauteur de 12,6 M€** correspondant :

- aux mesures protocolaires du protocole 2016-2019 pour un montant de 2,6 M€ comprenant la poursuite de la mise en œuvre du protocole PPCR (2,4 M€) et l'effet année pleine de la mesure « nouvelle organisation du contrôle aérien (0,2 M€) ;
- à une provision relative au protocole 2020-2024 d'un montant de 10 M€ prévu pour des mesures statutaires (1 M€) et indemnitaires (9 M€) ;

- **des mesures générales** : il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,11 M€ au bénéfice d'une centaine d'agents ;

- **le GVT solde** de 2,95 M€, comprenant :

- un GVT négatif de - 15,62 M€, prévu au titre de l'écart de rémunération entre les agents sortants et les agents entrants. Rapporté à la masse salariale totale hors CAS « Pensions », le GVT négatif représente 1,7 % ;
- un GVT positif de 18,56 M€, soit 1,9 % de la masse salariale hors CAS « pensions », composé du :
 - GVT indiciaire : l'hypothèse retenue pour le GVT positif indiciaire dans le cadre du PLF 2020 est de 2,55 %, identique au taux retenu en 2019 ;
 - GVT indemnitaire : l'estimation du GVT indemnitaire des personnels techniques de la navigation aérienne s'élève à 6,6 M€. Outre les parcours de carrière de ces corps et l'acquisition de leurs qualifications sur site, ce GVT prend en compte les expérimentations nationales mises en place par le protocole social 2016-2019.

- la ligne « autres » de la rubrique « rebasage de dépenses au profil atypique » d'un montant global de 2,5 M€ correspond à des dépenses non pérennes (« non soclées ») comprenant le financement des mesures d'ATC et du CIT ICNA.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé hors CAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Ouvriers et personnels navigants	47 295	58 499	54 992	49 187	49 187	46 720
Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne et techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile	31 152	76 497	80 865	69 820	69 820	73 579
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	38 808	105 770	124 118	98 985	98 985	114 771
Administratifs et cadres	54 190	69 838	65 682	61 700	61 700	57 570

Selon la méthode utilisée en programmation budgétaire, les coûts prévisionnels correspondent aux coûts réels constatés en année pleine (année 2018) par catégorie d'emplois.

Il convient de noter que les coûts de sortie de la catégorie administratifs, cadres et autres personnels (catégorie très hétérogène allant de la catégorie C – adjoint administratif- à la catégorie A – IPEF-) et de la catégorie ouvriers et personnels navigants sont un peu plus faibles que les coûts globaux dans la mesure où il a été constaté une proportion plus importante d'agents sortants percevant une rémunération moins élevée (adjoints administratifs et ouvriers notamment).

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie / mesure de la catégorie	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombres de mois d'incidence sur 2020	Coût 2020	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						202 000	606 000
Nouvelle organisation du contrôle aérien- protocole 2016-2019 (effet année pleine)	101	A	ICNA	05-2019	4	202 000	606 000
Mesures statutaires						3 397 300	3 397 300
Mise en œuvre du protocole PPCR (protocole 2016-2019)	7 200	A, B et C	Attachés, ICNA, IESSA, IEEAC, ITPE, IPEF, adm. Civils, adjoints administratifs, dessinateurs et emplois fonctionnels	01-2020	12	2 397 300	2 397 300
Provision protocole 2020-2024	10 460	A, B et C	Tous corps y compris ouvriers et contractuels	01-2020	12	1 000 000	1 000 000
Mesures indemnitaires						9 000 000	9 000 000
Provision protocole 2020-2024	10 460	A, B et C	Tous corps, y compris ouvriers et contractuels	01-2020	12	9 000 000	9 000 000
Total						12 599 300	13 003 300

L'enveloppe pour les mesures catégorielles a été arbitrée à hauteur de 12,6 M€. Elle correspond :

- à des mesures du protocole social 2016-2019 pour un montant de 2,6 M€ comprenant la poursuite de la mise en œuvre du protocole PPCR (2,4 M€) et l'effet année pleine de la mesure « nouvelle organisation du contrôle aérien » (0,2 M€) ;
- à la provision relative au protocole 2020-2024 d'un montant de 10 M€ prévu pour des mesures statutaires (1 M€) et indemnitaires (9 M€).

COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2019	PLF 2020
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	277 291 522	278 722 800

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	LFI 2019	PLF 2020
CAS Pensions (agents civils, y compris allocation temporaire d'invalidité)	260 083 983	260 917 300
Militaires		
Régime des ouvriers de l'Etat (FSPOEIE)	17 207 539	17 805 500
Autres (cultes et contribution exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur FSPOEIE	7 900 000	7 900 000

Le montant du compte d'affectation spéciale au titre des pensions (CAS Pensions) au PLF 2020 s'élève à 278,7 M€, après prise en compte d'un transfert de -21 421 € au bénéfice du P176. Il est en augmentation de +1,4 M€ par rapport à la LFI 2019 et comprend :

- le montant de la cotisation employeur au CAS au titre de la pension civile et de l'allocation temporaire d'invalidité pour un montant de 260,9 M€ au titre de l'année 2020. Le taux applicable en 2020 n'a pas progressé par rapport à 2019 (74,60 %) ;
- la subvention d'équilibre au FSPOEIE à hauteur de 17,8 M€ (17,2 M€ en 2019).

ACTION SOCIALE HORS TITRE 2

Type de dépense	Public concerné	Dépense titre 3	Dépense titre 5	Total
Restauration collective	11 005	3 670 000		3 670 000
Logement, prêt immobilier	11 005	470 000		470 000
Culture et loisirs				
Sport				
Œuvres sociales, prêts sociaux, secours et soutien de toute nature (juridique, mutuelle, etc.)	11 005	2 560 000		2 560 000
Famille dont arbre de Noël, centre de vacances, colonies	11 005	560 000		560 000
Santé (soins et prévention)	11 005	40 000		40 000
Autres				
Total		7 300 000		7 300 000

L'ensemble des crédits d'action sociale est inscrit sur le programme 613 pour l'année 2020.

L'action sociale menée au sein du comité central d'action sociale (CCAS) est une action commune entre les personnels DGAC et Météo France (MF). A ce titre, MF reverse une somme forfaitaire de 915 000 € afin de compenser l'avance faite par la DGAC.

La politique d'action sociale vise à répondre au mieux aux besoins et aux souhaits des agents dans un contexte budgétaire contraint. Elle vise à garantir le maintien de deux objectifs principaux que sont la solidarité et la cohésion sociale.

Elle recouvre plusieurs domaines : restauration, logement, famille, solidarité, handicap et crédits associatifs.

A ces postes, viennent s'ajouter les crédits versés à la DGAC sur fonds de concours dans le cadre de la convention avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en faveur d'une politique « handicap et maintien dans l'emploi » en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018

AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP

CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP

Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019

23 559 272

298 426 531

296 734 357

25 251 446

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
25 251 446	19 068 835	3 524 934	1 356 235	1 301 442
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
283 542 685 1 370 000	264 473 850 1 370 000	13 140 828	3 046 767	2 881 240
Totaux	284 912 685	16 665 762	4 403 002	4 182 682

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
93 %	5 %	1 %	1 %

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action n° 01

RESSOURCES HUMAINES ET
MANAGEMENT

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Section des opérations courantes	1 224 214 519	1 230 251 516	100 000	1 224 214 519	1 230 251 516	100 000
Achats et services extérieurs	3 953 372	4 000 000		3 953 372	4 000 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	150 000	230 000		150 000	230 000	
Charges éligibles au titre 2	1 212 396 147	1 217 506 516		1 212 396 147	1 217 506 516	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante	7 635 000	8 435 000	100 000	7 635 000	8 435 000	100 000
Charges financières						
Charges exceptionnelles	80 000	80 000		80 000	80 000	
Section des opérations en capital	522 000	565 000		343 000	300 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	522 000	565 000		343 000	300 000	
01 Ressources humaines et management	1 224 736 519	1 230 816 516	100 000	1 224 557 519	1 230 551 516	100 000

ELEMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

Le montant total des dépenses au titre des achats et services extérieurs pour l'action n° 1 s'élève à 4 000 000 € en AE et CP. Elles sont réparties entre les dépenses d'administration centrale (3,67 M€ en AE/CP) et les dépenses pour les services déconcentrés (0,33 M€).

**1 – Administration centrale du secrétariat général : 3 674 000 € en AE et en CP
(3 671 372 € en AE et CP en LFI 2019)**

Les crédits de fonctionnement de l'administration centrale financent les politiques de formation, de management, de communication et de gestion des ressources humaines.

Le coût moyen prévisionnel de ces différentes politiques ramené au nombre d'agents concernés est présenté ci-après :

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Prix €	AE = CP
Dépenses de formation	10 000	Journées de formation *	127 €	1 274 000

Dépenses de communication	1 106	Agents de l'administration centrale	954 €	1 055 000
Gestion des ressources humaines	1 106	Agents de l'administration centrale	1 203 €	530 000
Dépenses juridiques	1 106	Agents de l'administration centrale	737 €	815 000
TOTAL				3 674 000

2 – Autres services rattachés au secrétariat général : 326 000 € en AE et en CP (282 000 € en AE et en CP en LFI 2019)

Service national d'ingénierie aéroportuaire : 130 000 € en AE et en CP (130 000 € en AE et en CP en LFI 2019)

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Prix €	AE = CP
Formation	500	Agents concernés	200 €	100 000 €
Communication	500	Agents concernés	60 €	30 000 €
TOTAL				130 000 €

Services d'outre-mer : 196 000 € en AE et en CP (152 000 € en AE et en CP en LFI 2019)

Le programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile » regroupe la direction de l'aviation civile de Nouvelle-Calédonie, le service d'État de l'aviation civile de Polynésie Française et le service de l'aviation civile de Saint-Pierre et Miquelon.

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Prix €	AE = CP
Formation	460	Agents concernés	235 €	108 000
Communication	460	Agents concernés	191 €	88 000
TOTAL				196 000

■ IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS HORS TITRE 2

La contribution de la DGAC aux fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) nécessite un budget de **230 000 €** en AE et en CP.

■ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Le montant total des autres charges de gestion courante s'élève à **8 435 000€** en AE et en CP au titre du PLF 2020 dont 7,3M€ pour l'action sociale (dont 1 920 627 € sont imputés sur le titre 6).

La contribution à la mutuelle santé des agents de la DGAC nécessite un budget de 800 000 € en AE et en CP sur le titre 3.

La convention nationale triennale de dialogue social prévoit un versement aux organisations syndicales de 190 000 € en AE et en CP sur le titre 6 pour 2020.

Les dépenses de communication nécessitent un budget de 145 000 € en AE et en CP sur le titre 6 dont 10 000 € concernent les actions de parrainage de la mission « mémoire de l'aviation civile ».

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles de l'action 1 sont constituées de dépenses juridiques pour un montant de **80 000 € en AE et en CP** correspondant à une provision destinée à prendre en charge les exécutions de jugement défavorables à l'administration.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

La politique d'investissement socioculturel et sportif dans les comités locaux d'action sociale (CLAS) conduit à financer des projets ci-après validés par le comité central d'action sociale (CCAS).

Les prévisions de dépenses d'investissement relevant de l'action sociale s'élèvent pour 2020 à **565 000 € en AE et 300 000€ en CP**. Les opérations portent sur :

- la maison des associations à Toulouse projet porté par l'ENAC : 323 000 € en AE et 122 000 € en CP, l'ENAC cofinçant le projet à hauteur de 200 000 €, soit un montant total du projet de 523 000 € ;
- l'agrandissement d'une salle de sport à Bordeaux, projet porté par le CLAS Sud Ouest, en cofinancement avec la DSAC SO, la part financée sur le budget action sociale représentant 242 000 € en AE et 121 000 € en CP ;
- le réaménagement d'une salle de sport à Ajaccio, projet porté par le CLAS Sud Est pour un montant de 57 000 € en CP.

Action n° 02

LOGISTIQUE

E

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Section des opérations courantes	25 513 649	24 587 021	1 150 000	25 513 649	24 587 021	1 150 000
Achats et services extérieurs	25 112 649	24 377 021		25 112 649	24 377 021	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2	223 000	210 000		223 000	210 000	
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante			1 150 000			1 150 000
Charges financières						
Charges exceptionnelles	178 000			178 000		
Section des opérations en capital	16 970 822	17 435 000	120 000	17 149 822	17 700 000	120 000
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	16 970 822	17 435 000	120 000	17 149 822	17 700 000	120 000
02 Logistique	42 484 471	42 022 021	1 270 000	42 663 471	42 287 021	1 270 000

ELEMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

L'action 02 regroupe l'ensemble des moyens nécessaires au fonctionnement du siège de la DGAC, du service des systèmes informatiques et de la modernisation et du service de gestion des taxes aéroportuaires (SGTA). Cette action participe également à l'activité du service national ingénierie aéroportuaire (SNIA) et des services ultramarins. Au titre de l'année 2020, l'ensemble de ces dépenses s'élève à **24 377 021 € en AE et CP**.

1 – Administration centrale du secrétariat général : 8 159 021 € en AE et en CP (8 280 239 € en AE et en CP en LFI 2019)

Ces dépenses concernent la logistique pour 5,9 M€. Il s'agit des dépenses d'achats, de locations, de maintenance des matériels et des bâtiments, du gardiennage, du nettoyage, d'assurance et de frais de déplacement. Ces dépenses comprennent aussi le soutien du service de gestion des taxes aéroportuaires pour un montant de 30 000 €. L'administration centrale finance également des études de modernisation de la fonction financière et de la fonction ressources humaines ainsi que le guichet fiscal unique pour 2,3 M€.

2 – Autres services rattachés au secrétariat général : 16 218 000 € en AE et en CP (16 053 313 € en AE et en CP en LFI 2019)

a) Dépenses du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI) : 6 383 000 € en AE et en CP

La DSI met en œuvre les objectifs définis dans le cadre stratégique commun des SI de l'État. Le système d'information de gestion et de pilotage (SIGP) comprend les infrastructures communes, les applications de gestion collaborative comme l'annuaire, le portail, la messagerie ou l'information numérique et l'ensemble des applications métiers hors informatique technique de navigation aérienne. Parmi les projets structurants de la direction, on note le regroupement des ressources transverses (objectif de vision commune du SI pour le SG).

Le coût moyen des principaux domaines est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Identifiant de la dépense	Volume	Unité	Coût unitaire €	AE = CP
1 - Gouvernance des fonctions du service informatique	12 000	Agent (total DGAC)	148 €	1 770 000
2 - Maintenance applicative et système d'information métier (MCO)	12 000	Agent (total DGAC)	138 €	1 653 000
2.1 - Exploitation des systèmes et des réseaux	12 000	Agent (total DGAC)	192 €	2 301 000
2.2 - Exploitation du bâtiment	1 200	Agent siège, DSI	549 €	659 000
TOTAL				6 383 000

Ratio d'efficience bureautique	Réalisation 2018	Prévision 2019	Prévision 2020
Coût bureautique (en euros/poste)	598 €	333 €	333 €
Nombre de postes	1 200	1 200	1200

b) Fonctionnement des services ultramarins : 1 540 000 € en AE et en CP (1 837 578 € en AE/CP en LFI 2019)

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits de fonctionnement du service d'État de l'aviation civile de Polynésie Française, de la direction de l'aviation civile de Nouvelle-Calédonie et du service de l'aviation civile de Saint-Pierre et Miquelon sont de 1 540 000 € en AE et en CP. Les dépenses sont essentiellement les achats divers (275 k€), l'entretien des bâtiments (220 k€), les fluides (203 k€).

c) Fonctionnement du SNIA : 8 295 000 € en AE et en CP (8 845 735 € en AE/CP en LFI 2019)

Il s'agit des dépenses de fonctionnement du réseau du service national d'ingénierie aéroportuaire. Ce service à compétence nationale de la DGAC, implanté sur plus de 36 sites géographiques différents en métropole et de quatre sites en outre-mer a deux grandes missions :

- d'une part, l'ingénierie spécialisée dans le domaine aéroportuaire ;
- et, d'autre part, la gestion du patrimoine immobilier de la DGAC.

Doté d'un effectif de 500 personnes, il est détenteur de compétences de haut niveau dans ses domaines d'activité et il intervient en matière d'infrastructures aéroportuaires et bâtiments techniques spécialisés aussi bien comme assistant à maîtrise d'ouvrage que comme maître d'œuvre.

Il convient également de noter le financement d'un casernement pour la gendarmerie du transport aérien (GTA) sur la plate-forme de NICE via un fonds de concours de 1,1 M€.

IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS HORS TITRE 2

Ces crédits, soit **210 000 €** en AE et en CP correspondent à la taxe payée par le SNIA sur les bureaux de la DGAC en Île-de-France (180 000 €) et aux taxes foncières payées par les services ultra-marins (30 000 €).

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

Les dépenses d'investissement de l'action n° 2 s'élèvent à **17 435 000 €** en AE et **17 700 000 €** en CP au titre du PLF 2020 et recouvrent des dépenses d'administration centrale et des services déconcentrés.

1 – Administration centrale du secrétariat général : 950 000 € en AE et 1 215 000 en CP (1 149 822 € en AE et 649 822 € en CP en LFI 2019)

Identifiant de la dépense en €	AE	CP
Changement du système de fermeture des bureaux du siège	600 000	600 000
Rénovation des réseaux et entretien lourd du siège	350 000	615 000
TOTAL	950 000	1 215 000

2 – Autres services rattachés au secrétariat général : 16 485 000 € en AE et en CP (15 821 000 € en AE et 16 500 000 € en CP en LFI 2019)**a) Investissements informatiques : 10 117 000 € en AE et en CP (10 630 000 € en AE et 11 130 000 € en CP en LFI 2019)**

L'informatique de gestion représente un enjeu important pour la DGAC et une source de gain de productivité. Pour fiabiliser, industrialiser et mettre en cohérence les systèmes d'information de gestion, il est indispensable de poursuivre le développement et la réalisation de projets majeurs et structurants.

Domaine Production et Exploitation	AE = CP
1 - Gouvernance SI et Modernisation (domaine DIRECTION, DGR et MOD)	2 609 000
2 - Applications de gestion collaborative (domaine COLLAB)	886 000
3 - Applications financières (SIF et autres applications financières)	1 807 000
4 - Système d'information des ressources humaines (SIRH et autres applications RH)	763 000
5 - Domaine Production et Exploitation	4 052 000

TOTAL

10 117 000

b) Infrastructures et divers équipements : 6 368 000 € en AE et en CP (5 191 000 € en AE et 5 370 000 € en CP en LFI 2019)

L'augmentation du budget « Infrastructures et divers équipements » par rapport à 2019 est principalement lié au renforcement du poste « entretien et grosses réparations (EGR) des bâtiments de la GTA » et du poste « entretien des locaux du SNIA ».

Identifiant de la dépense en €	AE	CP
EGR et investissement GTA (SNIA)	3 495 000	3 495 000
Mise aux norme du chenil de Roissy-CDG (SNIA)	300 000	300 000
Entretien des locaux du SNIA	500 000	500 000
Renouvellement du parc automobile (SNIA)	250 000	250 000
Réaménagement du complexe d'Athis-Mons (SNIA)	50 000	50 000
Protection du bâtiment Farman en cas d'inondation (SNIA)	300 000	300 000
Projet immobilier bâtiment administratif (SEAC-PF)	778 000	193 000
Transfert du centre d'action sociale (SEAC-PF)	270 000	270 000
Remplacement d'un véhicule (SEAC-PF)	25 000	25 000
Rénovation du siège (DAC NC)		585 000
EGR investissement (DAC NC)	150 000	150 000
Rénovation villas (DAC NC)	50 000	50 000
Espaces de convivialité (DAC NC)	70 000	70 000
Véhicules (DAC NC)	100 000	100 000
Informatique (DAC NC)	30 000	30 000
TOTAL	6 368 000	6 368 000

Action n° 03

AFFAIRES
FINANCIÈRES

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Section des opérations courantes	14 500 000	11 217 821		14 500 000	11 217 821	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières	14 500 000	11 217 821		14 500 000	11 217 821	
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	130 716 907	121 992 843		130 716 907	121 992 843	
Amortissements des prêts et avances	130 716 907	121 992 843		130 716 907	121 992 843	
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
03 Affaires financières	145 216 907	133 210 664		145 216 907	133 210 664	

ELEMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

CHARGES FINANCIÈRES

La dotation nécessaire en 2020 pour honorer les charges financières des huit emprunts en cours d'exécution est fixée à **11 217 821 €** (soit - 3,28 M€ par rapport à la LFI 2019). Ces emprunts sont conclus avec l'Agence France trésor sous la forme d'avances à taux fixes.

AMORTISSEMENTS DES PRÊTS ET AVANCES

L'amortissement du capital représente un montant de **121 992 843 €**. Ce poste prend en compte les échéances contractuelles de remboursement des conventions d'avance conclue avec l'Agence France trésor.

Action n° 04

FORMATION AÉRONAUTIQUE

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Section des opérations courantes	91 000 000	91 000 000		91 000 000	91 000 000	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions		91 000 000			91 000 000	
Autres charges de gestion courante	91 000 000			91 000 000		
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	4 000 000	4 000 000		4 000 000	4 000 000	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	4 000 000	4 000 000		4 000 000	4 000 000	
04 Formation aéronautique	95 000 000	95 000 000		95 000 000	95 000 000	

ELEMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

SUBVENTIONS, TRANSFERTS ET INTERVENTIONS

Le montant de la subvention (91 M€) pour charge de service public est similaire au montant voté en LFI 2019. Des informations complémentaires sont présentées dans la partie du PAP destinée à présenter les opérateurs.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

Les dépenses d'investissement de l'école nationale de l'aviation civile (ENAC) seront financées à environ 50 % par la dotation en fonds propres (4 M€, équivalent au montant voté en LFI 2019) de la DGAC, le reste étant couvert par la capacité d'autofinancement de l'ENAC et son fonds de roulement.

Des informations complémentaires sont présentées dans la partie du PAP dédiée aux opérateurs.

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTÈSE OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en euros)

Répartition des crédits	AE LFI 2019	CP LFI 2019	AE PLF 2020	CP PLF 2020
Subvention pour charges de service public	91 000 000	91 000 000	91 000 000	91 000 000
Dotation en fonds propres	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Transfert				
Total des crédits alloués	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000

Le programme 613 ne finance que l'Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2019				PLF 2020			
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs	
			sous plafond	hors plafond			dont contrats aidés	dont apprentis
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile			812	125			805	125
Total			812	125			805	125

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2019	812
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2019	
Impact du schéma d'emplois 2020	-7
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2020	805

Rappel du schéma d'emplois 2020 en ETP	-7
--	----

OPÉRATEURS

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2020. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2019 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2019 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2019 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

ENAC - ECOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Depuis le 1^{er} mai 2018, l'ENAC est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) – grand établissement - sous tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire. L'établissement est composé d'une direction à Toulouse (31) et de 8 centres de formation ou de maintenance à Biscarrosse (40), Muret (31), Carcassonne (11), Castelnaudary (11), Montpellier (34), Saint-Yan (71), Grenoble (38) et Melun (77). Fondée en 1949, au début du développement de l'aviation commerciale de transport, l'ENAC couvre depuis son origine le domaine du véhicule aérien dans son environnement et les formations supérieures qui s'y rattachent : l'avion et ses systèmes, l'utilisation de l'avion, la sécurité du transport aérien, la sûreté aéroportuaire, l'espace aérien et la navigation aérienne, la conception et l'organisation des infrastructures au sol, l'environnement. Les programmes de formation qui en découlent sont très variés dans leurs niveaux et leurs contenus et couvrent un large spectre de l'enseignement supérieur, certains recrutant au niveau du baccalauréat, d'autres jusqu'à Bac+5. L'ENAC offre ainsi une vingtaine de cycles de formation, allant des classiques ingénieurs diplômés des grandes écoles et masters spécialisés aux pilotes de ligne et techniciens supérieurs de l'aviation, en passant par les ingénieurs contrôleurs de la navigation aérienne ou les ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne. Cette diversité de formation fait de l'ENAC un exemple unique en Europe d'organisme formant à la quasi-totalité des métiers du transport aérien et qui accompagne ainsi les besoins de formation de l'ensemble des acteurs publics et privés de ce domaine en France, en Europe et dans le monde. Enfin, en complément obligatoire à ses formations d'ingénieur ou pour le compte d'industriels du secteur aéronautique, l'ENAC développe ses activités de recherche.

Action du programme à laquelle se rattache l'opérateur : L'action « formation aéronautique » (action 4) est rattachée au programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile ». Cette action regroupe les crédits de la subvention pour charges de service public (SCSP) dédiée aux dépenses de personnels, de fonctionnement et la dotation en fonds propres relative aux dépenses d'investissement versés à l'école. Depuis l'exercice 2019, les SCSP, qui provenaient des programmes 612 et 614, sont désormais toutes intégrées dans le programme 613. Ces crédits concourent à financer aussi bien la formation destinée aux métiers de la DGAC, que les formations destinées aux acteurs du transport aérien et de l'aviation civile générale. Par ailleurs, ces crédits concourent aussi à financer les activités de recherche, d'expertise et de soutien assurées par l'ENAC.

Nature des liens avec l'opérateur, modalités de tutelle : Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2017-2020 constitue l'outil de recueil et de synthèse des différents contextes dont l'ENAC doit tenir compte et qui permettent la définition des axes stratégiques, des objectifs et des indicateurs. Ces 6 axes stratégiques sont :

- Axe stratégique n°1: Viser l'excellence
- Axe Stratégique n°2: Répondre aux besoins de la DGAC
- Axe stratégique n°3: Renforcer le positionnement international
- Axe stratégique n°4: Accompagner les politiques publiques
- Axe stratégique n°5: Consolider l'ancrage dans l'enseignement supérieur
- Axe stratégique n°6: Optimiser le fonctionnement

Il fait l'objet d'un suivi régulier lors des rendez-vous de gestion organisés entre le secrétariat général de la DGAC et l'école, tout au long de sa durée. La convention annuelle liant l'ENAC et la DGAC constitue un des moyens de pilotage et de mise en œuvre du COP. Elle permet à l'école la progression vers l'atteinte de ses objectifs par l'ajustement des différentes actions en cours, en fixant notamment les moyens humains et financiers accordés chaque année.

Principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur qui concourent à la réalisation des objectifs du programme (cf partie Performance). L'ENAC concourt à la performance du programme au travers des objectifs et indicateurs suivants :

- Objectif 4 : Assurer la formation des ingénieurs de la sécurité aérienne
- Indicateur 4.1 : coût de la formation des élèves.
- Objectif 5 : Faire de l'ENAC une école de référence dans le domaine du transport aérien en France et à l'étranger
- Indicateur 5.1 : Taux d'insertion professionnelle des élèves ingénieurs
- Indicateur 5.2 : Taux d'élèves étrangers en formation initiale parmi les élèves non fonctionnaires

Ces deux objectifs, en conjuguant l'effort porté sur les coûts de formation et sur le niveau d'employabilité des lauréats, visent à mesurer l'efficacité de la formation dispensée par l'école.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile	95 000	95 000	95 000	95 000
Subvention pour charges de service public	91 000	91 000	91 000	91 000
Dotation en fonds propres	4 000	4 000	4 000	4 000
Transfert	0	0	0	0
Total	95 000	95 000	95 000	95 000

La subvention de l'État versée par la DGAC se compose d'une subvention pour charges de service public (SCSP) qui finance des dépenses de personnel et de fonctionnement et d'une dotation en fonds propres dédiée aux dépenses d'investissement. En 2019, le montant de la SCSP reste stable à 90,4 M€ après application de la réserve de précaution. L'augmentation constatée entre 2017 et 2020 de la SCSP, passant de 89,5 M€ à 91,0 M€ en LFI, permet la prise en charge de la masse salariale sous plafond d'emploi et, dans une moindre mesure, des dépenses de fonctionnement opérationnelles liées aux activités réalisées au profit de la DGAC. Dans un contexte d'évolution de son statut d'établissement public administratif en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel – grand établissement (EPSCP-GE) et de consolidation de l'ancrage de l'école à l'international, et donc de l'augmentation des ressources propres associées, le maintien de la subvention pour 2020 permet de tenir compte de la poursuite des opérations d'investissements prioritaires tels que le renouvellement des équipements pédagogiques (avionique des avions et simulateurs de contrôle aérien), ainsi que la rénovation de bâtiments. En 2020, les dépenses d'investissement de l'ENAC seront financées à environ 50 % par la dotation en fonds propres (4 M€) de la DGAC. Le reste des investissements de l'ENAC sera couvert par la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement de l'ENAC. En conséquence, le niveau d'investissement devrait être équivalent à l'année 2019. Certaines opérations pluriannuelles vont s'achever telles que la rénovation de l'avionique des avions bimoteurs Beech 58 (la flotte de ces avions passant de 15 à 12 avec une avionique adaptée aux exigences de formation des standards internationaux). L'exercice 2019 est également marqué par la poursuite de la rénovation du cœur pédagogique du campus de Toulouse (rénovation d'un des grands bâtiments d'enseignement et de recherche). Pour 2020 et les années suivantes, le renouvellement de la flotte vieillissante (entre 20 et 30 ans) des TB 20 (environ 40 appareils de ce type, le plus utilisé pour la formation initiale au pilotage) sera une priorité. Il sera nécessaire de conserver des lots d'avions identiques, indispensables à la dispense d'une formation standardisée et à une maintenance économique. De même le renouvellement des simulateurs de contrôle aérien sera une autre priorité pour l'ENAC, afin de garantir une formation de qualité qui soit en phase avec l'évolution des moyens technologiques des centres de contrôle aérien. Sur la partie immobilière, l'ENAC continuera la rénovation des bâtiments pédagogiques du site de Toulouse et de ses centres hors Toulouse. Des réflexions sont également engagées pour la mise en place de partenariats avec des collectivités territoriales en vue de rationaliser le patrimoine immobilier hors Toulouse en particulier pour le centre de formation à Grenoble. Sur le site de Toulouse des projets sont envisagés, pour certains en mutualisation avec les écoles voisines de l'ENAC (ISAE-SupAéro et CREPS de Toulouse) pour des équipements sportifs, pédagogiques ou dédiés à la

Soutien aux prestations de l'aviation civile

Programme n° 613 | OPÉRATEURS

recherche. Le nouveau SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) de l'ENAC en cours d'élaboration devra préciser ces priorités et ces partenariats, dans le cadre général de la politique immobilière pilotée par la Direction de l'immobilier de l'État.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2019 (1)	PLF 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	937,00	930,00
– sous plafond	812,00	805,00
– hors plafond	125,00	125,00
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi autorisé en PLF 2020 tient compte du schéma d'emplois prévu à -7 ETP. Le plafond autorisé est donc ramené à 808 ETPT contre 812 ETPT en LFI 2019. Pour mémoire, le plafond d'emplois exécuté en 2018 était de 795 ETPT.